

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 08554

Numéro SIREN : 501 574 032

Nom ou dénomination : SOCIETE EN NOM COLLECTIF SILVER TULIP 2

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt 21318

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2050

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 805 143,84	5 915 706,71
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
TOTAL immobilisations corporelles			28 805 143,84	5 915 706,71
Participations évaluées selon la méthode de mise en équival...	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL (II)	BJ	BK	28 805 143,84	5 915 706,71
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY		
Autres créances (3)	BZ	CA	756 609,47	758 470,89
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances			756 609,47	758 470,89
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	23 706,95	15 654,25
TOTAL Trésorerie			23 706,95	15 654,25
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	161 095,48	214 821,26
TOTAL (III)	CJ	CK	941 411,90	988 946,40
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	CO	IA	28 805 143,84	6 904 653,11
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	107 396,98

Rappel 2054 :

Rappel 2054 :

Rappel 2054 :

DSO moyen N (Nb j) :

Trésorerie nette N :

BFR N :

Rappel Passif N :

OK

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2051

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA-JULIENA - JULIEN
Alavandra

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

BILAN - PASSIF			Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 100,00)	DA	100,00	100,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB			
Ecarts de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence : EK)	DC			
Réserve légale (3)		DD			
Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF			
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants : EJ)	DG			
TOTAL réserves					
Report à nouveau		DH	-8 513 915,48	-9 699 171,60	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 298 441,53	1 185 256,12	
Subventions d'investissement		DJ			
Provisions réglementées		DK			
TOTAL (I)		DL	-7 215 373,95	-8 513 815,48	FDR N : 29 743 919,74
Produit des émissions de titres participatifs		DM			
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques		DP			
Provisions pour charges		DQ			
TOTAL (III)		DR			
Emprunts obligataires convertibles		DS			
Autres emprunts obligataires		DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 592 533,81	10 228 454,60	
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs : EI)	DV	4 998 396,07	5 182 698,24	Rappel 2057 : 12 590 929,88
TOTAL dettes financières			12 590 929,88	15 411 152,84	OK
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 160,00	4 232,75	
Dettes fiscales et sociales		DY	476,00	3 083,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Autres dettes		EA			
TOTAL dettes d'exploitation			2 636,00	7 315,75	Rappel 2057 : 2 636,00
Produits constatés d'avance (4)		EB			OK
TOTAL (IV)		EC	12 593 565,88	15 418 468,59	
Ecarts de conversion passif (V)		ED			Rappel Actif N :
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		EE	5 378 191,93	6 904 653,11	5 378 191,93
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB			OK
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
(2) Dont :		ID			
Ecart de réévaluation libre		IE			
Réserve de réévaluation (1976)		IF			
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		IG			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 338 994,55	3 245 043,65	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq...		EH			

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2052

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2017

Néant :

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice N				Exercice N-1 (*)
		France	Exportation	Total		
Ventes de marchandises		FA	FB	FC		
Production vendue	Biens	FD	FE	FF		
	Services	FG	FH	FI	3 480 989,87	3 507 224,86
Chiffres d'affaires nets		FJ	FK	FL	3 480 989,87	3 507 224,86
Production stockée				FM		
Production immobilisée				FN		
Subventions d'exploitation				FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges ...				FP		
Autres produits (1) (11)				FQ	0,42	0,08
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 480 990,29	3 507 224,94
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS		
Variation de stock (marchandises)				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y co...				FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				FW	33 235,94	34 350,01
Impôts, taxes et versements assimilés				FX	9 397,00	19 436,00
Salaires et traitements				FY		
Charges sociales (10)				FZ		
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations - dotations aux amortissem...			GA	1 478 926,68	1 478 926,68
	- dotations aux provisions			GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisi...			GD		
Autres charges (12)				GE	0,66	0,39
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 521 560,28	1 532 713,08
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	1 959 430,01	1 974 511,86
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI		
Produits financiers de participations (5)				GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
Différences positives de change				GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)				GR	660 988,48	789 255,74
Différences négatives de change				GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	660 988,48	789 255,74
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-660 988,48	-789 255,74
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 298 441,53	1 185 256,12

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

MGFIP N° 2053

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN
Alexandra

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2017

Néant :

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 480 990,29	3 507 224,94
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 182 548,76	2 321 968,82
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	1 298 441,53	1 185 256,12
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont			
-produits de locations immobilières	HY		
-produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (...)	IG		
(3) Dont			
-Crédit-bail mobilier	HP		
-Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	660 988,48	789 255,74
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
TD... (6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC		
TD... (6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A...)			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
	→ Accédez au complément de page Cerfa	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	→ Accédez au complément de page Cerfa	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

2054 : Immobilisations

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2054

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation ou résultant d'une mise en équivalence					
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains		Dont composants		KG		KH		KI			
Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KK		KL			
	Sur sol d'autrui	M1		KM		KN		KO			
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions	M2		KP		KQ		KR			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KT		KU			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers			KV		KW		KX			
	Matériel de transport			KY	33 241 923,87	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM			
TOTAL III				LN	33 241 923,87	LO		LP			
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					33 241 923,87						
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
				Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	1	C0	2	D0	3	D7	4
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
Terrains				IP		LX		LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
	Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
	Matériel de transport			IV		MP		MQ	33 241 923,87	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH	33 241 923,87	NI	
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				M7			
Autres participations				I0							
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4					33 241 923,87		

2054 bis : tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (Col. 6) devient nulle.

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

MGFIP N° 2054 BIS

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice	
			Montant des suppléments d'amortissement	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

2055 : Amortissements

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2055

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH		
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions				PM	PN	PO	PQ		
Sur sol propre				PR	PS	PT	PU		
Sur sol d'autrui				PV	PW	PX	PY		
Inst. générales, agencements et aménagements constructions				PZ	QA	QB	QC		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				QD	QE	QF	QG		
Autres immobilisations corporelles				QH	27 326 217,16	27 326 217,16	27 326 217,16	28 805 143,84	
Inst. générales, agencements, aménagements divers				QI		1 478 926,68	1 478 926,68		
Matériel de transport				QJ					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				QK					
Emballages récupérables et divers				QL					
				QM					
				QN					
				QO					
				QP					
				QR					
				QS					
				QT					
				QU	27 326 217,16	27 326 217,16	27 326 217,16	28 805 143,84	
				QV		1 478 926,68	1 478 926,68		
				QW					
				QX					
				QY					
				QZ					
				RA					
				RB					
				RC					
				RD					
				RE					
				RF					
				RG					
				RH					
				RI					
				RJ					
				RK					
				RL					
				RM					
				RN					
				RO					
				RP					
				RQ					
				RS					
				RT					
				RU					
				RV					
				RW					
				RX					
				RY					
				RZ					
				SA					
				SB					
				SC					
				SD					
				SE					
				SF					
				SG					
				SH					
				SI					
				SJ					
				SK					
				SL					
				SM					
				SN					
				SO					
				SP					
				SQ					
				SR					
				SS					
				ST					
				SU					
				SV					
				SW					
				SX					
				SY					
				SZ					
				TA					
				TB					
				TC					
				TD					
				TE					
				TF					
				TF					
				TH					
				TI					
				TJ					
				TK					
				TL					
				TM					
				TN					
				TO					
				TP					
				TQ					
				TR					
				TS					
				TT					
				TU					
				TV					
				TV					
				TW					
				TX					
				TY					
				TZ					
				UA					
				UB					
				UC					
				UD					
				UE					
				UF					
				UG					
				UH					
				UI					
				UI					
				UJ					
				UK					
				UL					
				UM					
				UN					
				UN					
				UO					
				UP					
				UQ					
				UR					
				US					
				UT					
				UU					
				UV					
				UV					
				UW					
				UX					
				UY					
				UZ					
				VA					
				VB					
				VC					
				VD					
				VE					
				VF					
				VG					
				VH					
				VI					
				VJ					
				VK					
				VL					
				VM					
				VN					
				VN					
				VO					
				VP					
				VQ					
				VR					
				VS					
				VT					
				VT					
				VU					
				VV					
				VV					
				VW					
				VX					
				VY					
				VZ					
				WA					
				WB					
				WC					
				WD					
				WE					
				WF					
				WG					
				WH					
				WI					
				WJ					
				WK					
				WL					
				WM					
				WN					
				WN					
				WO					
				WP					
				WQ					
				WR					
				WS					
				WT					
				WT					
				WU					
				WV					
				WV					
				WW					
				WX					
				WY					
				WZ					
				XA					
				XB					
				XC					
				XD					
				XE					
				XF					
				XG					
				XH					
				XI					
				XJ					
				XK					
				XL					
				XM					
				XN					
				XN					
				XO					
				XP					
				XQ					
				XR					
				XS					
				XT					
				XT					

2056 : Provisions inscrites au bilan

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2056

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN
Alexandra

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétr...	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitué...	IA		IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitué...	IE		IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C...	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à p...	5R		5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
sur immo- bilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02			
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financière...	06			
TOTAL provisions sur actif immobilisé					
Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL provisions sur actif circulant					
TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Cellules non saisissables
à compter de l'exercice
2015

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III du CGI

2057 : État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2057

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
	Créances rattachées à des participations	UL				
	Prêts (1) (2)	UP				
	Autres immobilisations financières	UT				
	TOTAL créances liées à l'actif immobilisé					
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	UO	Prov. pour dép. antérieurement constituée :			
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres	VM				
	collectivités	VB		7 341,00	7 341,00	
	publiques	VN				
	Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension...)	VR		749 268,47	749 268,47	
	TOTAL créances liées à l'actif circulant			756 609,47	756 609,47	
	Charges constatées d'avance	VS		161 095,48	53 698,50	107 396,98
	TOTAUX	VT		917 704,95	810 307,97	107 396,98
	(1) Montant des	VD	- Prêts accordés en cours d'exercice			
		VE	- Remboursements obtenus en cours d'...			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A + d'1 an et 5 ans 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG	A 1 an maximum à l'origine	77 681,82	77 681,82		
		VH	A plus d'1 an à l'origine	7 514 851,99	2 696 472,46	4 818 379,53	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		4 998 396,07	562 204,27	4 436 191,80	
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		2 160,00	2 160,00		
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	Etat et autres	8E					
	collectivités	VW					
	publiques	VX					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VQ		476,00	476,00		
	Groupe et associés (2)	8J					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de tit...)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY		12 593 565,88	3 338 994,55	9 254 571,33	
	(1)	VJ	Emprunts souscrits en cours d'exercice	228 320,89	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
		VK	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 017 832,25			

Documents comptables - Pieds de page

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document :
CPTA-PDP

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

2050 - BILAN ACTIF

		Montant
Droit au bail (Fonds commercial)		
Immobilisations financières nettes à moins d'un an	CP	
Créances d'exploitation à plus d'un an	CR	107 396,98
Clause de réserve de propriété :		
- Immobilisations		
- Stocks		
- Créances		

2051 - BILAN PASSIF

		Montant
Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
- Ecart de réévaluation libre	1D	
- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
Concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP	EH	

2053 - COMPTE DE RESULTAT

		Montant
Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
Produits de locations immobilières	HY	
Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8))	IG	
Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8))	1H	
Produits concernant les entreprises liées	1J	
Intérêts concernant les entreprises liées	1K	660 988,48
Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
Transferts de charges	A1	
Cotisations personnelles de l'exploitant	A2	
Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
Primes et cotisations complémentaires personnelles - Facultatives	A6	
Primes et cotisations complémentaires personnelles - Obligatoires	A9	

2057 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Montant
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques	VF	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	228 320,89
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 017 832,25
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	

2058-A : Détermination du résultat fiscal

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-A

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

Closure au : 31/12/2017

Néant :

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		à réintégrer :			
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD +	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déduct.		WE +	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF +	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG +	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA +	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D) }		RB +	
Provisions et charges à payer non déductibles (2058B, cadre III)	WI +	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX +	
Amendes et pénalités	WJ +	Charges financières nettes (art. 212bis du CGI)		XZ	N/A pour l'IF
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					
Impôt sur les sociétés					
Quote-part	WL +	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		L7 +	
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15%				
	- imposées au taux de 0%				
	- imposées au taux de 19%				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses	Intérêts excédentaires (CGI, art. 39-1-3e et 212)		SU +	Zones d'entreprises	
	Déficits étrangers antérieurement déduits (PME)		SX +	OP 12% des PV à taux zéro	
Autres réintégrations diverses		Intérêts différés non déd. (sous-capitalisation)		SUBis	
(à détailler)		Total Réintégrations diverses :			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage					
BOI N° 4 H-8-07				TOTAL I	

WA	+	1 298 442	Rappel RNC 2053 :	1 298 442
WB				
WC				
XE			Prov. ND 2058B :	
XW			Ecart d'IS selon le document IMPOT01	
XY	+		OK	
I7			Rappel MV 2059A	
K7				
I8	+	0		
ZN	+	0		
I8bis	+	0		
WN	+		Rappel 2059B :	
WO	+		Rappel 2059B :	
XR	+			
WQ			Détails réint. div.	
Y1	+			
Y3	+			
WR		1 298 442		

II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes réalisées par une société de personnes ou un GIE							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats de l'exercice							
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15%		Rappel PV 2059A				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
	- imputées sur les déficits antérieurs						
	- imposées au taux de 0%						
	- imposées au taux de 19%		Rappel PV 2059A				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		Rappel PV 2059A				
- imputées sur les déficits antérieurs		Rappel PV 2059A					
Autres plus-values imposées au taux de 19%							
- imputées sur les déficits antérieurs							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							
Régime sociétés mères et filiales	Produits des actions et parts de site non IF	+	OPFC de 5% restant imposable, à déduire des produits nets de participation	2A	+		
	Produits des actions et parts soumis au taux des sociétés intégrées et UE respectant les conditions pour être intégrées	+	OPFC de 1% restant imposable, à déduire des produits nets de participation	2AB...	+		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							
Majoration d'amortissem...							
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise entreprise en difficulté	K9	+	Entreprises nouvelles	L2	+	
	Pôle de compét. hors CICE (art. 44)	L6	+	SIC	K3	+	
	Zone franche urbaine - TE		+	Bassin d'emploi à redynamiser	IF	+	
	Zone revitalisation rurale	PC	+				
Jeunes entreprises innovantes							
		L5	+	Zone restruct. Défense	PA	+	
			+	Zone franche d'activité	XC	+	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)							
Déductions		Créance carry-back (mère uniquement)		ZI		+	
Diverses		Report ligne I6bis	Intérêts différés déductibles issus d'exercices antérieurs (sous-capitalisation)		XGbis		
DONT :		Autres déductions diverses		Déduction exceptionnelle pour investissement		X9	+
(à détailler)		Total Déductions diverses :					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
BOI N° 4 H-8-07				TOTAL II			

WS	+		Rappel RNC 2053 :	
WT	+			
WU	+		Optimisation	
WV	+		Plafond (2058FC)	OK
WW	+	0		OK
XB	+	0		OK
WH	+		Plafond (2058FC)	Optimisation
WP	+			OK
WP...	+	0		OK
WPL...	+	0		OK
I6	+			
I6bis	+		I6bis se reporte sur XG	
WZ	+		Rappel 2059B :	
XA				
XAbis				
ZY	+			
XD	+			
XF	+			
XS	+			
XG			Détails déd. div.	
Y2	+			
XH				

III. RÉSULTAT FISCAL		Bénéfice (I moins II)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		1 298 442		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice				
Moins-values nettes à long terme antérieures imputées sur les résultats de l'exercice				
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	+	1 298 442
CONTRÔLE		OK		

XJ		Plafond (2058FC)	Optimisation proposée
XL	+	1 149 221	OK
XLbis	+	1 149 221	Entreprise en difficulté : Ab. de créances reçus (HG fiscal)
XO	+		+

2058-B : Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-B

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

ATTENTION :
il s'agit des déficits nés avant l'entrée dans l'intégration fiscale

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

I. SUIVI DES DÉFICITS		Déficits imputés	Montant
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4
Déficits provenant de sociétés absorbées			K4bis +
Total des déficits imputables			
Déficits imputés (report des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Imputations sur les plus-values nettes à long terme et sur les autres plus-values imposées à 19%	K5bis		
Imputations sur les résultats de l'exercice	K5ter		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ Non reportable
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK

Dont IBE

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	Montant
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT +

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI	ZV	+	ZW	+
Sous-total Prov. risques et chges				
Sous-total Prov. dépréciation				
Sous-total Charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

A reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (ART. 237 SEPTIÈMES DU CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1		Imputations	+

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des transports)	XU	(case à cocher)
		<input type="checkbox"/>

2059-A : Détermination des plus et moins-values

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-A

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA-JULIENA - JULIEN
Alovedra

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Type de biens	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1						+	+	
2						+	+	
3						+	+	
4						+	+	
5						+	+	
6						+	+	
7						+	+	
8						+	+	
9						+	+	
10						+	+	
11						+	+	
12						+	+	
Complément de page 2059-A								
TOTAL des immobilisations								

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Nature des éléments cédés	Prix de vente	Montant global plus-value ou moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				Autres plus-values taxées à 19%	Contrôle
				Court terme	Long terme				
					19%	15%	0%		
1		+						+	Reste à ventiler : OK
2		+						+	OK
3		+						+	OK
4		+						+	OK
5		+						+	OK
6		+						+	OK
7		+						+	OK
8		+						+	OK
9		+						+	OK
10		+						+	OK
11		+						+	OK
12		+						+	OK
Complément de page - 2059-A									
TOTAL des immobilisations									

Calcul QPFC sur PV 0%

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+							2058A-case M8
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+							Selon BOIS BASE-20-10-10
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+							
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement	+							Selon AN n° 251 et Sénat n° 148
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans								0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des PVLV devenues sans objet au cours de l'exercice								
19	Dotations de l'exercice aux provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à LT								
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)								
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 9)									
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 10)									
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (total des lignes 1 à 20 de la colonne 11)				(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

2059-B : Affectation des plus-values à CT et des plus-values de fusion ou d'apport

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-B

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes (cf. cadre B))

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprise à l'IR)					
	sur 10 ans		+		+	
	sur une durée différente :		+		+	
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans	N-1	+	+	+	
		N-2	+	+	+	
		N-3	+	+	+	
		N-4	+	+	+	
		N-5	+	+	+	
		N-6	+	+	+	
		N-7	+	+	+	
N-8		+	+	+		
ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) *	N-9	+	+	+		
	TOTAL 2					

Ligne WZ du 2058A

Ligne WN du 2058A

* (à préciser) au titre de :

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

N°	Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'IS seulement) (case à cocher) <input type="checkbox"/>		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) (case à cocher) <input type="checkbox"/>		Montant restant à réintégré
			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		
1			+	+	+		
2			+	+	+		
3			+	+	+		
4			+	+	+		
5			+	+	+		
6			+	+	+		
7			+	+	+		
8			+	+	+		
9			+	+	+		
10			+	+	+		
11			+	+	+		
12			+	+	+		
13			+	+	+		
14			+	+	+		
TOTAL							

Ligne WO du 2058A

2059-C - Suivi des moins-values à long terme

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-C

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

ATTENTION :
il s'agit des moins-values nettes à long terme nées avant l'entrée dans l'intégration fiscale

Accédez au 2059-C
(format développé)

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16%	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du long terme *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ **	

* CGI, art. 219 I a sexies-0 bis / ** CGI, art. 219 I a sexies-0

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%	
		1	2	3	4		
Moins values nettes	N		NC				NC
	N-1		NC		NC		NC
Moins-values nettes à long terme	N-2		NC		NC		NC
subies au cours des 10 exercices antérieurs	N-3		NC		NC		NC
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		NC		NC		NC
	N-5		NC		NC		NC
	N-6		NC		NC		NC
	N-7		NC		NC		NC
	N-8		NC		NC		NC
	N-9		NC		NC		NC
	N-10		NC		NC		NC
TOTAL GÉNÉRAL			NC		NC		NC

Le cadre I ne concerne que les entreprises soumises à l'IR dans la catégorie des BIC

Les sociétés fiscalement intégrées ne sont pas concernées

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19%, 16,5% ou à 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0bis du CGI)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins values nettes	N	Non reportable	Non reportable	Non reportable		Non reportable	Non reportable
	N-1						
Moins-values nettes à long terme	N-2						
subies au cours des 10 exercices antérieurs	N-3						
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						
TOTAL GÉNÉRAL							

Rappel des imputations du 2058A

2059-D : Réserve spéciale des plus-values à long terme réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-D

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE

Le cadre I permet de déterminer le solde créditeur du compte " Réserve spéciale " à la clôture de l'exercice		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2	+	+	+	+	+
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4	+	+	+	+
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5	+	+	+	+
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
						(ligne 3 - ligne 6)

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5e , 6e , 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Le cadre II permet de déterminer le solde créditeur du compte " Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours " à la clôture de l'exercice	montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
			donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
	1	2	3	4	5
Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		+	+	+	

Ligne B1 du 2051

Montant à reporter dans le 2058A, ligne WQ (réint. div.) :

Cadre I, ligne 4

Cadre II, colonne 3

Montants saisis dans le tableau de détail (2058A, WQ) :

Prélèvements opérés sur la RSPVLT

Prélèvements sur réserve spéciale prov. fluctuation des co...

CONTRÔLE

OK

CONTRÔLE

OK

2059-E : Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-E

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

ATTENTION : ce document sert à l'établissement de la déclaration 1330-CVAE et au calcul du plafonnement de la CET (CGI, art. 1647 B sexies)

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Néant : Clôture au : 31/12/2017

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		Montant	
Ventes de marchandises	OA		2052, ligne FC
Production vendue - Biens	OB		2052, ligne FF
Production vendue - Services	OC	3 480 990	2052, ligne FI
Production stockée	OD		2052, ligne FM
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		2052, ligne FN
Subventions d'exploitation reçues	OF		2052, ligne FO
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		2052, ligne FQ
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		2053, ligne A3
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité n...	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		Montant	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		2052, ligne FS
Variation de stock (marchandises)	OO		2052, ligne FT
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	OP		2052, ligne FU
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	OQ		2052, ligne FV
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	33 236	2052, ligne FW
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		2058C, lignes XQ-J8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		2052, ligne GE
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** OG

IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	1 307 839
<small>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE</small>		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	Cochez : <input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 480 990
Période de référence - Du	GY	01/01/2017
Période de référence - Au	GZ	31/12/2017
Date de cessation	HR	

Valeur Ajoutée x 3% (pour le plafonnement de la CET) **39 235**

2059-F : Composition du capital social

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-F

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

Nombre total d'associés personnes morales de l'entreprise :	P1 +	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :	P3 +	100
Nombre total d'associés personnes physiques de l'entreprise :	P2 +		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :	P4 +	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Associé n° 1 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
	SAS	DOUMER FINANCE	403060908		+ 99,00%	+ 99
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK
	12	PLACE DES ETATS-UNIS CS70052	92547	MONTROUGE CEDEX		

Associé n° 2 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
					+	+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK

Associé n° 3 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
					+	+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK

Associé n° 4 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
					+	+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK

Pour saisir les associés suivants :

Accédez au complément de page Cerfa

Total :

99,00%

99

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Associé n° 1 :

Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
						+	+
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays		

Associé n° 2 :

Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
						+	+
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)		

Pour saisir les associés suivants :

Accédez au complément de page Cerfa

Total :

2059-G : Filiales et participations

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2059-G

Siret : 50157403200022
 Pôle : CACIB - CACIB
 Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Clôture au : 31/12/2017 Néant :

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise : P5 +

LISTE DES FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 10% DU CAPITAL

Contrôle
(taux >= 10%)

Filiale n° 1 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 2 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 3 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 4 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 5 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 6 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 7 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Filiale n° 8 :

Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren		Capital détenu :	% de détention
						+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	

OK

Pour saisir les filiales suivantes :

Accédez au complément de page Cerfa

2058-Abis - Détermination du résultat fiscal (comme si la société était imposée séparément)

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-ABIS

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN
Alexandre

Documents liés

Néant : Clôture au : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058A)		E1	1 298 442
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)				E2	
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis du CGI				E9	
Réintégrations spécifiques au 2058 A bis					
Réintégration de 5% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2ABIS du tableau 2058A	+	Z7A			
Rappel de la quote-part de frais et charges de 1% du tableau 2058A et déjà réintégré en E5 dans le 2058Abis		Z7B			
Réintégration nette de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2ABIS du tableau 2058A		Z7			
TOTAL I		E3			1 298 442

Rappel du DIVID03

Rappel du DIVID03

II. DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058A)		E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058A)				E5	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe				EX	
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15%	E6	+		
	- imputées sur les moins-values nettes à long ter...	E7	+		
	- imputées sur les déficits antérieurs	E8	+		
	- imposées au taux de 0%	EZ	+		
	- imposées au taux de 19%	EY	+		
	- imputées sur les moins-values nettes à long ter...	EYbis	+		
	- imputées sur les déficits antérieurs	EYter	+		
Autres plus-values imposées au taux de 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	+		
- imputées sur les déficits antérieurs		I9bis	+		
Déductions spécifiques au 2058 A bis					
TOTAL II		F1			

Rappel PV 2059 A

Optimisation proposée

	OK
	OK
Rappel PV 2059 A	OK
	Optimisation proposée
	OK
	OK
Rappel PV 2059 A	OK

III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	1 298 442		
	Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4	+		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6	+	1 149 221	
MVLT antérieures imputées sur les résultats de l'exercice		F6bis	+		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	149 221		
	Déficit	F9			

Plafond : 1 M€ + 50% du BF > à 1M€

Optimisation proposée

1 149 221	OK
+	

↓
Entreprise en difficulté : Ab. de créances reçus d'une personne membre ou non membre du groupe fiscal

CONTRÔLE

OK

OK

2058-Bbis - Etat de suivi des déficits et affectation des moins-values à long terme comme si la société était imposée séparément

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-BBIS

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Accédez au 2058-Bbis LT
(format développé)

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actifs exclus du régime des plus ou moins-values à long terme *	

* art. 219 I a sexies-0 du CGI

I - SUIVI DES DÉFICITS		Montant
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	+ 8 606 544
Déficits provenant de sociétés absorbées	M5bis	+
Total des déficits reportables		8 606 544
Déficits imputés	J9	1 149 221
Imputations sur les plus-values nettes à long terme et sur les autres plus-values imposées à 19%	J9bis	
Imputations sur les résultats de l'exercice	J9ter	1 149 221
Déficits reportables	M6	7 457 323
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	7 457 323

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou à 15%	à 16,5%	à 19% ou à 15% imputables sur le résultat de			
		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						
TOTAL GÉNÉRAL							

Rappel des imputations du 2058-Abis

2058-ER - Etat des rectifications apportées au résultat et aux plus et moins-values nettes à long terme pour la détermination du résultat d'ensemble

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-ER

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Documents liés

Clôture au : 31/12/2017 Néant :

A - RÉSULTAT	Bénéfice et Réintégrations		Déficit et Déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 298 442	CB	
Jetons de présence et tantièmes distribués par les sociétés filiales	CD	+		
Quote-part de frais et charges afférentes aux distributions de dividendes opérées entre sociétés du groupe			CI	
Dividendes intra-groupe n'ouvrant pas droit au régime mère-fille			CE	
Dotations aux provisions constituées pour des créances ou des risques intra-groupe et reprises correspondantes	CF		CG	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes consentis ou reçus entre sociétés du groupe	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK	+		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL	+		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises à court terme, afférents à des cessions d'immob. intra-groupe	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus-values de cession intra-groupe de titres de participation			CO	0
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des immob. intra-groupe et reprises correspondantes	DU		DV	0
Suppléments d'amortiss. pratiqués par le cessionnaire d'un bien amortissable suite à une cession intra-groupe	CP			
Fin de neutralisation des plus et moins-values à court terme, suite à cession hors groupe ou sortie de sociétés	CR		CS	
Quote-part déficits liés aux suppléments d'amortiss. d'immob. réévaluées entre le 31.12.86 et la date d'entrée	CT	+		
Régularisations relatives à la cessions d'immobilisations réévaluées	CU	+		
Autres régularisations (à détailler)	CV	+	CW	
TOTAL	CX	1 298 442	CY	0
BÉNÉFICE (CX-CY) OU DÉFICIT (CY-CX)	CZ	1 298 442	DA	0

Légende :

Lignes alimentées par le calcul du résultat d'ensemble
Lignes calculées par la société tête de groupe

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19%	
	Plus-values et réintégrations	Moins-values et déductions	Plus-values et réintégrations	Moins-values et déductions	Plus-values et réintégrations	Moins-values et déductions
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette	B9	C2	C1	C3	BT	A1
Dotations aux provisions constituées sur des titres de sociétés intra-groupe et reprises correspondantes	C4	C6	C5	C7	BU	A2
Résultat, plus et moins-values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations intra-groupe	C8	DI	C9	DO	BV	A3
Fin de neutralisation des plus et moins-values à long terme, suite à cession hors groupe ou sortie de sociétés	DQ	DZ	DY	B8	BW	A4
Dotations complémentaires aux provisions intra-groupe constituées sur des titres HG cédés et reprises	D1	D3	D2	D4	BX	A5
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	D5 +	D7 +	D6 +	D8 +	BY +	A6 +
Autres régularisations (à détailler)	D9 +	EB +	EA +	EC +	BZ +	A7 +
TOTAL	ED	EF	EE	EG	BS	A8
PLUS-VALUES ou MOINS-VALUES	B7	0	B6	0	B5	0
					BR	0

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%

Plus-values à 16,5% puis 19% en 2009 (art. 210E, 238bis JA, 208C et 219-IV du CGI)	B3	
--	----	--

2058-FC - Fiche de calcul du plafonnement des résultats et des plus-values nettes à long terme pour l'imputation des déficits et moins-values antérieurs à l'entrée dans le groupe

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-FC

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN
Alexandre

Documents liés

Clôture au : 31/12/2017 Néant :

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19%	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de cessions intra-groupe (y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession)	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A	3	+	+	+
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et MVLT antérieurs : 1-(2+3)+4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		Montant
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058A, XI) (ou déficit : 2058A, XJ)	6	1 298 442
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de cessions intra-groupe y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	+
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	+
Réévaluations libres	11	+
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6-(7+8+9+10+11)+12	13	1 298 442

Bénéfice limité à un montant de 1 M€* majoré de 50% du bénéfice plafonné (ligne 13) excédant ce seuil	13b	1 149 221
--	-----	-----------

* A partir de 2012, la part fixe du plafond de 1 M€ est majorée des ab. de créances reçus de personnes non membres du groupe fiscal (dans le cadre d'une procédure de conciliation, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire)

2058 PAP - Etat des rectifications apportées au résultat d'ensemble et aux plus et moins-values nettes à long terme d'ensemble au titre des opérations liées à des sociétés intermédiaires, des sociétés étrangères ou entité mère non résidente

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2058-PAP

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN

Bénéfice Réintégrations	Déficit Déductions
-------------------------	--------------------

Clôture au : 31/12/2017

A - RÉSULTAT

Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire (créances, risques)
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire (titres exclus du régime du long terme)
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire et reversés à une société du groupe
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire (court terme)
TOTAL
Bénéfice ou Déficit

	MA	
	MB	
MC		MD
M...		M...
MI		
MJ		MK
ML		MO
MP		MQ
	0	0

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME

Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire et reprises
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire
TOTAL
Plus-value ou Moins-value à long terme

Cession d'immobilisations concernée par le taux de 16,5% puis 19%		Cession d'immobilisations concernée par le taux de 0%	
PV et réintégrations	MV et déductions	PV et réintégrations	MV et déductions
NA	NG	ND	NJ
NB	NH	NE	NK
NC	NI	NF	NL
	0	0	0

2065 : Impôt sur les sociétés

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2065

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA-JULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Si PME innovantes	<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art.209-0 B (entreprises de transport maritime)	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes l'entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, cocher la case	<input type="checkbox"/>
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fiche société

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SNC SILVER TULIP 2	<i>Cette information figure dans la fiche société</i>
N° Siret : 50157403200022	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
<i>Cette information figure dans la fiche société</i>	<i>Cette information figure dans la fiche société</i>

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/01/2008

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Identification (société mère) :	Forme j.	Dénomination	Complément ...	N° Siret
	SA	CREDIT AGRICOLE SA		78460841600144

Adresse (société mère) :	N°	Nom voie	Complément ...	Lieu-dit	CP	Commune	Pays (si <> F...)
	12	PLACE DES ETATS UNIS			92120	MONTROUGE	

B ACTIVITE

Activités exercées : Financement d'actifs-crédit bail fiscal

Si vous avez changé d'activité, cochez la case : Cochez :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % : 1 298 442

Bénéfice imposable au taux de 15 % : +

Bénéfice imposable au taux de 28 % : +

Déficit : 0

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : +

Résultat net concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % : +

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : +

Autres plus-values imposables au taux de 19 % : +

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % : +

Plus-values exonérées : +

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(Cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sévies :

Jeunes entreprises innovantes :

Zones franches urbaines :

Pôle de compétitivité :

Entreprises nouvelles art. 44 sévies :

Zones franches d'activités :

Autres dispositifs :

Zones de restructuration de la Défense :

Sociétés d'investissements immobiliers cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : +

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % : +

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W :

Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt : +

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité : + 348 099

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % : +

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Fiche société									
Titre	Nom	Qualité	N°	Nom voie	Code postal	Commune	S=Salarié I=Indépendant	N° Agrément	
Coordonnées du comptable :									
Coordonnées du conseil :									
Coordonnées du CGA :									

Visa : CGA : Viseur conventionné :

À : GUYANCOURT Le : 30/04/2018

Signature du déclarant :

Titre	Nom	Qualité
MME	CARMEN JOSIANE	DIRECTRICE

2065-Bis : Impôt sur les sociétés - Annexe Bis à la déclaration n° 2065

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

DGFIP N° 2065-BIS

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN

Clôture au : 31/12/2017

Néant :

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)		Montant
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a) +
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b) +
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c) +
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d) +
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (À préciser par nature sur les lignes e à h)		(e) +
		(f) +
		(g) +
		(h) +
	Montant des autres distributions - Complément de page - 2065-Bis	Sous-total
TOTAL des autres distributions	Total général	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i) +
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j) +
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.				Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les col. 5 et 6							
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1				2	3	4	5	6	7	8
A S S O C I É		Titre	Nom, prénom	Qualité						
	N°	Type	Nom voie	Complément ...						
		CP	Commune	Pays (si <> F...						
	N°1				+		+	+	+	+
A S S O C I É		Titre	Nom, prénom	Qualité						
	N°	Type	Nom voie	Complément ...						
		CP	Commune	Pays (si <> F...						
	N°2				+		+	+	+	+
Complément de page - 2065-Bis										
TOTAL des rémunérations nettes										

H DIVERS								
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
Identification :	Titre	Nom	Complément ...					
	N°	Type	Nom voie	Complément ...	Lieu-dit	CP	Commune	Pays (si <> F...
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Adresse :	N°	Type	Nom voie	Complément ...	Lieu-dit	CP	Commune	Pays (si <> F...

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

CA17 : Détail des produits à recevoir

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : CA17

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN
Alexandra

Récupération des comptes de produits à recevoir de la balance (Attention le document va être mis à zéro avant le chargement des données)

Montant

N° ligne	Produits à recevoir	31/12/2017
1	LOYER COURUS	749 268,47
TOTAL	Produits à recevoir	749 268,47

CA18 : Détail des charges à payer

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : CA18

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA\JULIENA - JULIEN
Alexandra

Récupération des comptes de charges à payer de la balance (Attention le document va être mis à zéro avant le chargement des données)

Montant

N° ligne	Charges à payer	31/12/2017
1	ICNE SUR EMPRUNT LT TRANCHE A	33 048,12
2	ICNE SUR EMPRUNT LT TRANCHE B	44 633,70
3	ICNE SUR ADF	122 040,55
4	FNP HONORAIRES CAC 2017	2 160,00
TOTAL	Charges à payer	201 882,37

CA20 : Détail des charges constatées d'avance

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : CA20

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SAJULIENA - JULIEN
Alexandra

Récupération des comptes de charges payées d'avance de la balance (Attention le document va être mis à zéro avant le chargement des données)

Date		Montant		
Période (du)	Période (au)	Exploitation	Financier	Exceptionnel

N° ligne	Charges constatées d'avance
1	INTERETS PERCUS D'AVANCE CONTRE LE RISQUE DE DEFAISANCE
TOTAL	Charges constatées d'avance

Clôture au : 31/12/2017

01/01/2018	31/12/2020		161 095,48	
			161 095,48	

Chiffre d'affaires de l'exercice

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : CA01

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Montant

1. CA à retenir pour le calcul du taux effectif d'imposition de la CVAE

Chiffre d'affaires	Montant
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	+ 3 480 990
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	+
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles se rapportant à une activité normale et courante	+
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	+

Crédits d'impôt

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : CREDRCI

Siret : 50157403200022
Pôle : CACIB - CACIB
Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Accédez au document 2069-RCI

Code ligne RCI	Montant à 100%		Crédits d'impôt NETS imputables sur l'IS
	Inclus dans le résultat imposable (comptabilisés)	Non inclus dans le résultat imposable (non comptabilisés)	

I - CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Code ligne RCI	Inclus dans le résultat imposable (comptabilisés)	Non inclus dans le résultat imposable (non comptabilisés)	Crédits d'impôt NETS imputables sur l'IS
Revenus mobiliers de source française (hors régime mère/fille) *			
Crédits d'impôt attachés à d'autres revenus mobiliers de source française	+	+	0
Crédits d'impôt attachés à des revenus de valeurs mobilières étrangères (hors régime mère/fille) *			
. imputables sur la contribution sociale	+	+	0
. non imputables sur la contribution sociale	+	+	
Total crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières			
Autres crédits d'impôt attachés à des revenus étrangers (hors régime mère/fille) *			
- imputables sur l'IS court terme :			
. imputables sur la contribution sociale	+	+	0
. non imputables sur la contribution sociale	+	348 099	348 099
- imputables sur l'IS long terme :			
. imputables sur la contribution sociale	+	+	0
. non imputables sur la contribution sociale	+	+	0
Autres crédits d'impôt non remboursables (hors régime mère/fille) *			
Total autres crédits d'impôts			
AUT	348 099		À préciser en II du 2069RCI
PRE			

Total créances non reportables et non restituables

348 099

348 099

II - CRÉANCES REPORTABLES

Code ligne RCI	Inclus dans le résultat imposable (comptabilisés)	Non inclus dans le résultat imposable (non comptabilisés)	Crédits d'impôt NETS imputables sur l'IS
Réduction d'impôt au titre du mécénat montant global			
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	MEC	+	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche			
- Dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	CIR	+	0
Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
	COR	+	
Autres crédits d'impôts			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi			
- Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	CIC	+	0
- Dont préfinancement		+	
Total créances reportables			

Total créances reportables

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Calcul

	Taux métropole 7% (6% pour 2018)	Taux DOM 9%	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et de l'emploi (ligne 1*taux+ligne 2*taux*(100/90)*10%+ ligne 3	0	0	0
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1/2	+	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	3/4	+	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	+	

III - CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES

Code ligne RCI	Inclus dans le résultat imposable (comptabilisés)	Non inclus dans le résultat imposable (non comptabilisés)	Crédits d'impôt NETS imputables sur l'IS
Crédit d'impôt Famille			
	FAM	+	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
	APR	+	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
	CAI	+	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
	FOR	+	
Crédit d'impôt Etablissements de crédit - Prêt à taux zéro * (pour les avances émises entre le 1/02/2005 et le 31/12/2012)			
	PTZ		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles			
	CIN	+	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale			
	EXP	+	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvre cinématographiques et audiovisuelles			
	AUD	+	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
	RAC	+	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			
	BIO	+	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques			
	PHO	+	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
	MAI	+	
Crédit d'impôt en faveur des métiers de l'art			
	ART	+	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo			
	CJV	+	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique			
	CPE		
Crédit d'impôt cinéma international			
	CCI	+	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé			
	PTR		
CI pour invest. outre-mer dans le secteur du logement social			
	COL	+	
CI pour investissement outre-mer dans le secteur productif			
	CIO	+	
Crédit impôt spectacle vivant			
	CSV	+	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			
	VEL	+	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole			
	RTA	+	
Autres crédits d'impôt restituables			
AUT			À préciser en II du 2069RCI
Total créances restituables			

Total créances restituables

2066 : Impôt sur les sociétés. Déclaration des revenus mobiliers perçus à l'étranger

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : 2066

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Notice N° 2066NOT

Documents liés

Millésime 2018

Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

Pays d'origine des revenus	Montant brut des revenus	Impôt étranger effectivement prélevé	Montant net des revenus (col 1 - col 2)	Crédit d'impôt attaché aux revenus	Impôt français afférent aux revenus	Crédit d'impôt imputable
	1	2	3	4	5	6

Corrections manuelles (+/-) sur le calcul de la colonne 6

Clôture au : 31/12/2017

Etat récapitulatif :

Dividendes						
Intérêts d'obligations						
Revenus de créances						
Redevances						
Jetons de présence, tantièmes						
Autres revenus	3 480 990		3 480 990	348 099	1 173 442	348 099
Total général	3 480 990		3 480 990	348 099	1 173 442	348 099

Signataire

Titre	MME
Nom	CARMEN JOSIANE
Qualité	DIRECTRICE

À : GUYANCOURT Le : 30/04/2018

N° ligne Dividendes :

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

N° ligne Intérêts d'obligations :

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

N° ligne Revenus de créances :

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

N° ligne Redevances :

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

N° ligne Jetons présence, tantièmes :

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

N° ligne Autres revenus :

1	TR : Turquie	3 480 990		3 480 990	348 099	1 173 442	348 099
TOTAL		3 480 990		3 480 990	348 099	1 173 442	348 099

2069RCI : Réductions et crédits d'impôt de l'exercice

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : 2069RCI

Siret : 50157403200022
 Pôles : CACIB - CACIB
 Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Millésime 2018
 Utilisateur : CA-SA/JULIENA - JULIEN

L'utilisation du formulaire 2069RCI dispense l'entreprise du dépôt des déclarations spéciales suivantes :
 - Crédit d'impôt compétitivité emploi (n° 2079-CICE),
 - Crédit d'impôt apprentissage (n° 2079-A),
 - Crédit d'impôt formation des dirigeants (n° 2079-FCE),
 - Crédit d'impôt en faveur des sociétés constituées pour le rachat d'une société par ses salariés (n° 2079-RS) et
 - Réduction d'impôt mécénat (n° 2069M).

NB : "Formulaire obligatoire", son dépôt est obligatoire à partir de la campagne déclarative 2016.

Clôture au : 31/12/2017

Ce nouvel imprimé a pour vocation de remplacer, entre autres, le cadre "Crédits d'impôts" des formulaires 2058B, 2033D, 2151BIS, 2139E et 2035B.

Néant :

PME au sens intracommunautaire Cochez :

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

MONTANT PORTE SUR LA DECLARATION

N° ligne			
MEC	Réduction d'impôt au titre du mécénat		
CIC	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		
FOR	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
RAC	Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
APR	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
MAI	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
AUD	Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles		
CAI	Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement		
CCI	Crédit d'impôt cinéma international		
CSV	Crédit d'impôt spectacle vivant		
VEL	Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos		
AUT	Autres crédits d'impôts	+	
TOTAL			

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Taux métropole 7% (6% 2014 et 2015)

Taux DOM 2%

12	Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		
	CICE Dont préfinancement	+	
45	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail		
5	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
	crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

MONTANT PORTE SUR LA DECLARATION

N° ligne			
COR	Crédit d'impôt pour investissement en Corse		
CIR	Crédit d'impôt en faveur de la recherche		
	Dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
FAM	Crédit d'impôt famille		
CIN	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles		
EXP	Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale		
PTZ	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
BIO	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		
PHO	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques		
ART	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
CJV	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
CPE	Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		
PTR	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé		
COL	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social		
CIO	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif		
RTA	Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole		
PVM	Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières		
AUT	Autres crédits d'impôts non reportable et non restituable	348 099	
AUT	Correction des autres crédits d'impôts non reportable et non restituable (le montant remplacera le montant reporté en automatique)	+	348 099
TOTAL		348 099	348 099

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

N° Ligne Veuillez confirmer que vous êtes dans un cas particulier en cochant la case

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

TOTAL		
--------------	--	--

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

TOTAL		
--------------	--	--

Pour information :
RAPPEL des montants saisis

Rappel 2572 (ste IS NIF)

Rappel 2079-CICE

Rappel 2572 (ste IS NIF)

Rappel du total des saisies I et II

Charges financières nettes

Limitation de déduction comme si la société était imposée séparément

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Document : FIN01

Attention : pour les besoins de l'intégration fiscale, vous devez saisir ce tableau même si le montant des charges financières nettes est < à 3 M€

Charges financières		Compte (*)	TOTAL (HG+IG)	Montant Part HG fiscal	Montant Part IG fiscal
Charges d'intérêts	661	660 988	+	660 988	
Autres charges financières (notamment les Swaps de taux et intérêts sur comptes-courants)	668		+		
Redevances crédit-bail mobilier déduction faite de l'amortissement et des frais et prestations accessoires ou méthode dérogatoire : (Somme loyers - Frais et prestations accessoires + Prix de levée de l'option - Coût acquisition par le bailleur) / Durée du contrat en mois	6122		+		
Redevances crédit-bail immobilier : Intérêts financiers (tableau d'amortissement du crédit-bail établi par le crédit-bailleur)	6125		+		
Locations mobilières entre sociétés liées	6135		+		
Autres					
TOTAL charges financières	(a)	660 988		660 988	

Produits financiers		Compte (*)			
Revenus de créances rattachées à des participations	7617		+		
Produits des autres immobilisations financières (à l'exception du compte 7621 : Revenus de titres immobilisés)	762		+		
Revenus des autres créances	763		+		
Revenus des valeurs mobilières de placement (ne pas inclure les dividendes et les revenus distribués)	764		+		
Autres produits financiers : notamment les Swaps de taux et intérêts sur comptes-courants (ne pas inclure les bonis de fusion)	768		+		
Locations diverses entre sociétés liées et crédit-bail déduction faite de l'amortissement et des frais et prestations accessoires	7083	2 002 063	+	2 002 063	
Prestations de services (si représentatives de locations entre sociétés liées)	706		+		
Autres					
TOTAL produits financiers	(b)	2 002 063		2 002 063	

Charges financières nettes avant corrections	(c) = (a) - (b)	-1 341 075		-2 002 063	660 988
---	------------------------	-------------------	--	-------------------	----------------

(*) Les numéros de compte, dont les soldes peuvent n'être à reprendre que pour partie, sont donnés à titre indicatif ; les montants entrant dans ce calcul sont définis notamment au BOFIP-IS-BASE-35-40 n°10 à 210, 06-08-2013 auquel l'utilisateur doit se reporter

Corrections liées aux autres dispositifs				
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice	(d)	0	=	2900, j (*)
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	(e)	0	=	2900, p
Intérêts différés déductibles au titre de l'exercice	(f)	0	=	2901, k1
Intérêts excédentaires par rapport au taux de référence (art. 39-1 3° et 212 I du CGI)	(g)		=	2058A, SU
Charges financières nettes - Ajustement manuel	(h)			
Charges financières nettes	(i) = (c) - (d) + (e) + (f) - (g) + (h)	-1 341 075		
Charges financières nettes - Réintégration (**)	(i) x 25% (***)	0		Report sur la ligne E9 du 2058Abis

(**) pour la détermination de la réintégration des charges financières :
 - le seuil de 3 M€ est apprécié par rapport au montant des charges financières nettes avant corrections,
 - si ce seuil est dépassé, la réintégration est calculée par rapport au montant des charges financières nettes après corrections.

(***) 15% avant 2014

Charges financières nettes : calcul de la part intra-groupe fiscal

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Document : FIN01IG

	Charges d'intérêts	Autres charges financières	Redevances crédit-bail mobilier	Redevances crédit-bail immobilier	Locations mobilières entre sociétés liées	Autres (charges financières)	TOTAL charges financières	Revenus de créances rattachées à des participations	Produits des autres immobilisations financières	Revenus des autres créances	Revenus des valeurs mobilières de placement	Autres produits financiers	Locations diverses entre sociétés liées	Prestations services (si activité principale est location)	Autres (produits financiers)	TOTAL produits financiers
	661	668	6122	6125	6135			7617	762	763	764	768	7083	706		
Partenaire																
014000 - CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (ex Cal...	+	660 988	+	+	+		660 988	+	+	+	+	+	+	+		
TOTAL		660 988					660 988									

2058 A - Imputation des déficits et moins-values à long terme antérieurs - Optimisation

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : SITFI01

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

2058 A RÉSULTAT D'INTÉGRATION

Optimisation proposée	Montants saisis	Possibilité d'optimisation
-----------------------	-----------------	----------------------------

1. RÉSULTAT FISCAL : IMPUTATIONS PROPOSÉES

Description	Catégorie	Montant	Montant	Possibilité
Bénéfice avant imputation des déficits reportables	XI	1 298 442	1 298 442	
Déficit avant imputation des déficits reportables	XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	XL		+	OK
Résultat fiscal : Bénéfice (ligne XN) ou Déficit (ligne XO)	XN/XO	1 298 442	1 298 442	

2. PLUS-VALUES À LONG TERME : IMPUTATIONS PROPOSÉES

Description	Catégorie	Montant	Montant	Possibilité
Plus-values nettes à long terme (relevant du taux de 15%) - brutes				
- imposées au taux de 15%	WV		+	OK
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW		+	OK
- imputées sur les déficits antérieurs	XB		+	OK
Plus-values nettes à long terme (relevant du taux de 19%) - brutes				
- imposées au taux de 16,5% (en 2008) puis 19% (en 2009 et s.)	WP		+	OK
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WPbis		+	OK
- imputées sur les déficits antérieurs	WPter		+	OK

3. OPTIMISATION

Bénéfice (ou perte) de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	2058A	1 298 442
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6-(7+8+9+10+11)+12	2058FC	1 149 221
Possibilité d'imputation		1 149 221
Déficits antérieurs	2058B	

4. DÉTAIL DES IMPUTATIONS DES DÉFICITS ET DES MVLT

Description	Catégorie	Imputation	
		PVLT à 15%	PVLT à 19%
Déficits antérieurs	2058B		
Plus-value à long terme de l'exercice avant imputation des MVLT antérieures	2058A		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et MVLT antérieurs : ...	2058FC		
Possibilité d'imputation des moins-values		0	0
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice (15% et 19%)		MVLT à 15%/19%	MVLT à 15%/19%
MVLT - exercice N-10	2059C		
MVLT - exercice N-9	2059C		
MVLT - exercice N-8	2059C		
MVLT - exercice N-7	2059C		
MVLT - exercice N-6	2059C		
MVLT - exercice N-5	2059C		
MVLT - exercice N-4	2059C		
MVLT - exercice N-3	2059C		
MVLT - exercice N-2	2059C		
MVLT - exercice N-1	2059C		
TOTAL	2059C		
MVLT perdues à la clôture de l'exercice	2059C		

2058 ABis - Imputation des déficits et MVLT antérieurs - Optimisation

Désignation de la société : A00198 - SNC SILVER TULIP 2

Document : SITFI02

Siret : 50157403200022

Pôle : CACIB - CACIB

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

2058 ABIS RÉSULTAT D'INTÉGRATION

Optimisation proposée	Montants saisis	Possibilité d'optimisation
-----------------------	-----------------	----------------------------

1. RÉSULTAT FISCAL : IMPUTATIONS PROPOSÉES

Description	Code	Optimisation proposée	Montants saisis	Possibilité d'optimisation
Bénéfice avant imputation des déficits reportables	F2	1 298 442	1 298 442	
Déficit avant imputation des déficits reportables	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière	F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	F6	1 149 221 +	1 149 221	OK
Résultat fiscal : Bénéfice (ligne F8) ou Déficit (ligne F9)	F8/F9	149 221	149 221	

2. PLUS-VALUES À LONG TERME : IMPUTATIONS PROPOSÉES

Description	Code	Optimisation proposée	Montants saisis	Possibilité d'optimisation
Plus-values nettes à long terme (relevant du taux de 15%) - brutes				
- imposées au taux de 15%	E6		+	OK
- imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7		+	OK
- imputées sur les déficits antérieurs	E8		+	OK
Plus-values nettes à long terme (relevant du taux de 19%) - brutes				
- imposées au taux de 16,5% (en 2008) puis 19% (en 2009 et s.)	EY		+	OK
- imputées sur les moins-values nettes à long terme	EYbis		+	OK
- imputées sur les déficits antérieurs	EYter		+	OK

3. OPTIMISATION

Bénéfice (ou perte) de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	2058ABis	1 298 442
Possibilité d'imputation		1 149 221
Déficits antérieurs	2058BBis	8 606 544

4. DÉTAIL DES IMPUTATIONS DES DÉFICITS ET DES MVLT

Description	Code	Imputation	
		PVLT à 15%	PVLT à 19%
Déficits antérieurs	2058BBis	8 606 544	1 149 221
Plus-value à long terme de l'exercice avant imputation des MVLT antérieures	2058ABis		
Possibilité d'imputation des moins-values		0	0
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice (15% et 19%)		MVLT à 15%/19%	MVLT à 15%/19%
MVLT - exercice N-10	2058BBis		
MVLT - exercice N-9	2058BBis		
MVLT - exercice N-8	2058BBis		
MVLT - exercice N-7	2058BBis		
MVLT - exercice N-6	2058BBis		
MVLT - exercice N-5	2058BBis		
MVLT - exercice N-4	2058BBis		
MVLT - exercice N-3	2058BBis		
MVLT - exercice N-2	2058BBis		
MVLT - exercice N-1	2058BBis		
TOTAL	2058BBis		
MVLT perdues à la clôture de l'exercice	2058BBis		

SNC SILVER TULIP 2

RAPPORT DE GESTION DES GERANTS

COMPTES 2017

Conformément à la loi et à l'Acte Constitutif de la Société, nous vous réunissons en Assemblée Générale afin de vous présenter les comptes et l'activité de la **SNC SILVER TULIP 2** au cours de l'exercice 2017 et de les soumettre à votre approbation.

ACTIVITE

La SNC SILVER TULIP 2 a été créée le 11 décembre 2007 dans le but d'acquérir un bien en le finançant par tous les moyens et de le mettre à disposition d'un locataire.

En 2008, l'objet social a été modifié en précisant que le bien serait mis à disposition de la Compagnie Aérienne TURKISH AIRLINES INC sous forme de crédit-bail pour une durée de 12 ans.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la SNC n'avait pas de solde de dettes à l'égard des fournisseurs à la date de clôture des deux derniers exercices.

L'activité s'est normalement déroulée au cours de l'exercice 2017 sans qu'apparaissent d'évènements significatifs particuliers.

La société n'emploie pas de personnel et n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

COMPTES ET RESULTATS

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir les éléments suivants :

Bilan :

- le total du bilan s'élève à EUR 5 378 192 ;
- le montant net des immobilisations corporelles s'élève à EUR 4 436 780 (montant brut EUR 33 241 924) ;
- le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice est de – EUR 7 215 374 ;
- les dettes s'élèvent à EUR 12 593 566 et correspondent principalement aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Compte de Résultat :

- les produits d'exploitation sont de EUR 3 480 990 et correspondent aux loyers ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à EUR 1 521 560 et sont principalement constituées des dotations aux amortissements ;
- le résultat financier est de – EUR 660 988 et est constitué des intérêts sur emprunts ;
- le résultat comptable de l'exercice fait ressortir un bénéfice de EUR 1 298 442 ;
- le résultat fiscal de l'exercice présente un bénéfice de EUR 1 298 442.

Affectation du résultat :

- Nous vous proposerons de porter le résultat comptable au compte "report à nouveau" qui s'élèvera à – EUR 7 215 473 après affectation.
- Nous vous rappelons que les résultats sont affectés au compte "report à nouveau" depuis la création de la société.

PREVISION D'ACTIVITE

Aucun évènement important n'étant survenu depuis le 31 décembre 2017 l'activité devrait se poursuivre en 2018 conformément au plan de financement initial.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposerons recevront votre agrément et que vous voudrez bien nous donner quitus de notre gestion pour l'exercice écoulé.

Fait à Montrouge, le 9 avril 2018


Le Gérant

Philippe Colombé
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, rue Brey, 75017 Paris, France.

Tél. (33) 01.45.72.54.00
E Mail : "ph@cabinet-colombe.com"

Silver Tulip 2 SNC

12, place des Etats-Unis - 92547 Montrouge Cedex, France.
RCS : Nanterre. Siret : 501 574 032 00022.

Exercice clos le 31 décembre 2017.

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels.**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions Réglementées.**

Philippe Colombé
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, rue Brey, 75017 Paris, France.

Tél. : (33) 01 45 72 54 00
Email : ph@cabinet-colombe.com

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels.**

Exercice clos le 31 décembre 2017.

Aux associés de la SNC. " Silver Tulip 2 ",

12, place des Etats-Unis - 92547 Montrouge Cedex, France.
RCS : Nanterre. Siret : 501 574 032 00022.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, je vous présente mon rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Total du bilan au 31 décembre 2017	: Euro	5 378 192
- Situation nette au 31 décembre 2017 (négative)	: Euro	- 7 215 374
- Chiffre d'Affaires de l'exercice	: Euro	3 480 990
- Résultat comptable de l'exercice	: Euro	1 298 442

- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés, par les services comptables et les organes de direction de votre société. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les Comptes Annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments ainsi collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables en France, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Exercice clos le 31 décembre 2017

.../...

2 -JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, notamment en ce qui concerne les principes comptables retenus et les estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes et pour leur présentation d'ensemble, je vous informe que nos travaux n'ont pas mis en évidence d'éléments nécessitant de commentaire particulier.

3 -VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion de l'exercice émis par le Président de votre société, ni sur sa concordance avec les comptes annuels.

A Paris, le : 23 Avril 2018,


Philippe COLOMBÉ
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
06, rue Brey
75017 PARIS - FRANCE
Tél : (33) (0)1 45 72 54 00 - Fax : (33) (0)1 45 72 54 03
Email : phcolombe.acf.com

Philippe Colombé

Philippe Colombé
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, rue Brey, 75017 Paris, France.

Tél. (33) 01.45.72.54.00
E Mail : "ph@cabinet-colombe.com"

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions Réglementées.**

Exercice clos le 31 décembre 2017.

Aux associés de la SNC « Silver Tulip 2 »,

12, place des Etats-Unis - 92547 Montrouge Cedex, France.
RCS : Nanterre. Siret : 501 574 032 00022.

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Conventions dont j'ai eu connaissance :

Dénominations	Montants (€)	Sociétés concernées
. Emprunts au 31 décembre 2017 :	7 514 852	CA CIB
. Avances de Différé fiscal au 31 déc. 2017 :	4 876 356	Associés
. Intérêts 2017 / Emprunts :	488 526	CA CIB
. Intérêts 2017 / Avances de Différé fiscal :	172 463	Associés
. Commission de gestion :	27 258	CA CIB
. Honoraires / Prestations comptables :	4 074	CA SGS

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données, relativement à ces conventions, avec les documents de base dont elles sont issues. Je n'ai pas de remarques particulières à formuler sur ce point.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et facturations, en vue de leur approbation.

Paris, le 23 Avril 2018,

**Philippe COLOMBÉ**
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
06, rue Brey
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : (33) (0)1 45 72 54 00 - Fax : (33) (0)1 45 72 54 03
Email : phcolombe@cof.com

Philippe Colombé

SNC SILVER TULIP 2

23

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai à 9h30,

Les associés de la **SNC SILVER TULIP 2**, Société en Nom Collectif au capital de 100 EUR et dont le siège social est sis 12 place des Etats-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge cedex, se sont réunis en Assemblée Générale au siège de la SNC sur convocation du Gérant.

Sont présents ou représentés :

- la SAS DOUMER FINANCE, propriétaire de 99 parts, représentée par son Président Monsieur Philippe DELION,
- la SARL CAFI HESTER, propriétaire de 1 part, représentée par son Gérant Monsieur Philippe DELION.

La séance est présidée par Monsieur Philippe DELION.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et propose de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Gérant et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du rapport de gestion du Gérant et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
4. Affectation du résultat de l'exercice au compte « report à nouveau ».
5. Quitus à donner au Gérant.
6. Démission d'un Gérant.
7. Questions diverses.
8. Pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Il est pris acte que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Après avoir constaté l'absence de remarques des associés, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate que le résultat comptable clos au 31 décembre 2017 fait ressortir un bénéfice de EUR 1 298 441,53 et décide de l'affecter au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc BERNIE de sa fonction de Gérant à compter du 22 mars 2018 et autorise la gérance à modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 10h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Montrouge, le 18 mai 2018

Les associés :

SAS DOUMER FINANCE



représentée par M. Philippe DELION

SARL CAFI HESTER



représentée par M. Philippe DELION